



**FR**

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**91<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 7 - 9 mai 2012**

UNIDROIT 2012  
C.D. (91) 13  
Originaux: anglais/français  
avril 2012

**Point n. 17 de l'ordre du jour: Préparation du projet de budget pour l'exercice financier 2013**

(Note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Premières estimations des recettes et des dépenses pour 2013</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Préparation du projet de budget pour l'exercice financier 2013</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Projet de budget 2013 – premières estimations (UNIDROIT 2012 - F.C (71) 2); Rapport de la 71<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances (UNIDROIT 2012 - F.C (71) 5)</i>

1. Les premières estimations des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2013 (F.C. (71) 2), préparées par le Secrétariat, ont été examinées par la Commission des Finances lors de sa 71<sup>ème</sup> session (Rome, 15 mars 2012), conformément à l'article 31 du Règlement. Ces premières estimations figurent dans l'Annexe au document préparé pour la 71<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances (F.C. (71) 2).

2. Le Conseil de Direction est appelé à élaborer, sur la base de ces premières estimations, le projet de budget pour 2013 qui sera communiqué aux Gouvernements membres pour observations, à soumettre avant le 21 septembre 2012.

3. Le projet de budget sera ensuite soumis, avec les observations éventuelles des Gouvernements, à la Commission des Finances lors de sa 72<sup>ème</sup> session, qui se tiendra à Rome fin septembre 2012, laquelle exprimera un avis sur le projet de budget avant sa soumission à l'Assemblée Générale à sa 70<sup>ème</sup> session qui se tiendra à Rome début décembre 2012.